

# GOVERNANCE ET POLITIQUES RELATIVES AUX BASSINS VERSANTS

**L**es autorités municipales et de district sont souvent les principaux organes responsables de l'approvisionnement des ménages en eau. Dans certains cas, la gestion de l'adduction d'eau potable a été reliée à d'autres utilisations de l'eau, telles que l'énergie hydroélectrique ou l'irrigation, ainsi qu'à la gestion forestière et l'administration foncière. Cela a conféré un rôle central à de nombreuses municipalités et districts en matière d'aménagement des bassins versants.

Suite à des réformes politiques intervenues dans un grand nombre de pays durant les années 90, la décentralisation a renforcé le mandat des gouvernements locaux pour l'aménagement des bassins versants et facilité la participation des organisations de la société civile et des communautés à la base. Toutefois, il s'est avéré généralement plus facile pour les gouvernements centraux de déléguer le pouvoir à des échelons administratifs inférieurs plutôt que de veiller à ce que ces services soient dotés des ressources, des capacités et de la responsabilité requises pour s'acquitter de leurs nouvelles fonctions. Il est souvent nécessaire d'accroître les capacités des collectivités locales et de la société civile pour affronter les questions organisationnelles de gestion conjointe des bassins versants.

Si la participation locale, le consensus et la volonté politiques sont déterminants, ces facteurs à eux seuls ne suffisent pas à assurer une bonne gestion des bassins versants. Une expertise technique est également essentielle pour affronter la diversité des problèmes d'ordre ingénierique, forestier, agricole, social et juridique. Les impacts en aval des décisions locales doivent être examinés dans l'élaboration des politiques, et des investissements externes sont nécessaires pour affronter les problèmes en amont. L'aménagement des bassins versants peut donc rarement être confiné au cadre de la gouvernance locale. Dans les cas où les bassins versants enjambent les territoires de plusieurs

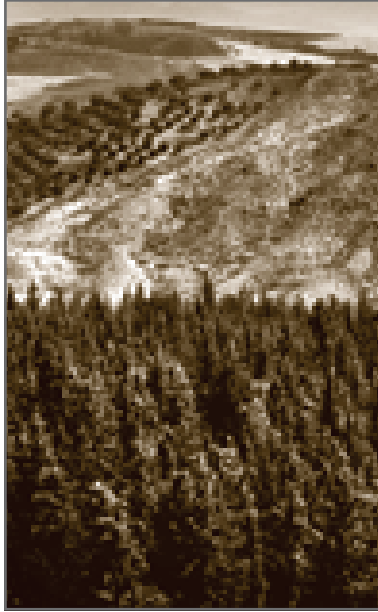


**Haut:** Réunion de planification des bassins versants dans le district de Gorkha (Népal)

**Centre:** Cartographie participative des bassins versants dans la vallée de Kanak (Pakistan)

**Bas:** Atelier de gestion conjointe des bassins versants à Bellavista (Bolivie)

**Ci-contre:** Planification municipale des bassins versants à San Francisco de Lempa (El Salvador)



Ci-dessus: Le rôle des plantations forestières dans la protection des bassins versants a souvent été mal appréhendé et amplifié (Tunisie)

unités administratives, des institutions de gestion sont nécessaires pour concilier les intérêts et les exigences des différents sites.

Sans un environnement propice, la gouvernance des bassins versants n'a guère de chances d'avancer. Les politiques d'aménagement des bassins versants devraient être fondées sur une bonne connaissance des processus de ces derniers et de leurs coûts et bénéfices effectifs. Toutefois, les décideurs ont souvent du mal à admettre l'incertitude propre à la planification à long terme des bassins versants et tendent à recourir à des modèles obsolètes et schématiques, ce qui risque d'aboutir à des postulats erronés et des idées fausses sur les impacts à court terme escomptés des politiques. De nombreux experts estiment désormais que, pendant des décennies, les politiques d'aménagement des bassins versants ont été basées sur des mythes ou sur la sagesse populaire, plutôt que sur des preuves scientifiques concrètes. Par exemple, le rôle des plantations forestières dans la régulation des écoulements d'eau a été souvent surestimé et schématisé.

## LA DÉCLARATION DE SASSARI

En 2002-2003, la FAO a entrepris une étude interrégionale des politiques et pratiques d'aménagement des bassins versants. Ce processus a abouti à une conférence à Sassari (Italie), qui a adopté une déclaration finale en vertu de laquelle:

«L'attention mondiale et régionale sur l'aménagement des bassins versants doit être renforcée car ceux-ci englobent ressources, services pour l'environnement, utilisations et usagers; les bassins versants mettent en contact des personnes qui ne se rencontreraient probablement jamais, et peuvent être très différents en termes de richesse, de moyens d'existence et de culture; pour une bonne planification, il faut bien appréhender les liens existant entre les systèmes

hydrologiques et d'utilisation des terres en amont et en aval; les investissements portent sur le long terme et engendrent des avantages et des coûts sur de grandes distances. Et les interventions favorables à des personnes ou des communautés peuvent porter préjudice aux intérêts de la société dans son ensemble.

«Les directives relatives à la prochaine génération de programmes d'aménagement des bassins versants comportent certains éléments clés, notamment: une approche multisectorielle; une combinaison de planification, de suivi et d'évaluation de la base au sommet et d'amont en aval; des procédures claires d'évaluation d'impact sur l'environnement des interventions, notamment

des barrages et des réservoirs; la mise en réseau des principaux détenteurs d'enjeux; la prise en compte d'aspects socioéconomiques et culturels et de mécanismes naturels; une prise de décisions équilibrée entre les deux sexes; de nouvelles approches de partage des connaissances et d'apprentissage; des financements viables; des mécanismes d'indemnisation; le renforcement des capacités à tous les niveaux; la réforme de la gouvernance; les liens entre les sources d'eau de surface, souterraine et côtière; le passage d'une vision de l'offre à la demande d'eau; l'utilisation efficace de l'eau; les phénomènes hydrologiques extrêmes et les risques naturels; et la gestion intégrée de l'eau, de la végétation, des sols et des sédiments.»

Au cours des 15 dernières années, la plupart des gouvernements nationaux et des organisations régionales ont abordé l'aménagement des bassins versants dans le cadre de leurs politiques de conservation de l'eau, des sols et des forêts. Dans certains cas, les bassins versants ont servi d'unités territoriales pour la mise en œuvre de programmes de réduction de la pauvreté rurale et de sécurité alimentaire. Par la suite, des liens solides ont été tissés entre l'aménagement des bassins versants et les politiques d'agriculture et de développement rural durables dans les zones de montagne. L'Année internationale de la montagne (2002), l'Année internationale de l'eau douce (2003) et la Journée internationale de la montagne en 2003 ont joué un rôle de catalyseur à cet effet.

Les experts d'aménagement des bassins versants ont récemment préconisé d'accorder une place centrale à l'approvisionnement en eau pour faire converger différents secteurs (agriculture, irrigation et foresterie). Plusieurs gouvernements nationaux se sont d'ores et déjà attelés à réviser leurs politiques dans une perspective d'aménagement des bassins versants.



Haut: Affiche de la première Journée internationale de la montagne (11 décembre 2003)

## LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EAU EN AFRIQUE DU SUD

En 1997, le Gouvernement d'Afrique du Sud a instauré une politique nationale de l'eau dotée de trois objectifs: accès équitable à l'eau, utilisation durable de l'eau et utilisation efficace et productive de l'eau. Sur la base de ces objectifs, le «National Water Act» (1998) a été promulgué pour assurer la mise en valeur, la conservation, la gestion et la maîtrise des ressources hydriques du pays. La Stratégie nationale des ressources en eau décrit la manière dont ces ressources doivent être gérées conformément à la politique et à la législation et comprend les clauses suivantes:

- > L'eau sera considérée comme un bien national indivisible. Le gouvernement national sera le

gardien des ressources en eau du pays et exercera ses pouvoirs à cet égard dans le cadre d'un mandat public.

- > L'eau nécessaire pour satisfaire les besoins de l'homme et assurer la pérennité de l'environnement sera garantie en tant que droit; l'utilisation de l'eau pour toutes autres applications sera soumise à un système d'autorisations administratives.
- > La responsabilité et l'autorité de gestion des ressources hydriques seront progressivement décentralisées vers les institutions régionales et locales compétentes. Celles-ci auront une représentation communautaire, ethnique

et féminine appropriée pour permettre la participation de tous les intéressés.

Un élément vital de la Stratégie nationale est la création d'agences de bassin chargées de développer les stratégies de gestion des bassins versants en collaboration avec les associations d'utilisateurs de l'eau.

Source: Basé sur S. Rademeyer. 2005. «Processes that will influence resource allocation in the Republic of South Africa». Dans: Watershed Management and Sustainable Mountain Development Working Papers n°8, Rome, FAO.

